

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JAMETZ  
du 25 février 2011**

---

Le 25 février 2011, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

**Présents** : Mrs LAMBERT Norbert, QUINTIN Pascal, MALCUIT Ludovic, ROSQUIN Jean-Jacques, DEHUT Bernard, BERT Patrice, MINE Sébastien, Mme HERBIN Eliane.

**Absents** : Mme GUITTON Gaëlle, Mrs GILMAIRE Fabrice et GERARD André

**Ordre du jour** :

- Délibération SARL NATURA de Juvigny sur Loison
- Demande de Mme INCOURT
- Demande d'autorisation de voirie de Mr HARDY
- Indemnités conseil et budget Mme PHILBERT
- Tarif location de la salle communale pour un après-midi
- Abri bus
- Financement des travaux de l'Aire d'accueil
- Délégation cimetièrre
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de bousculer l'ordre du jour qui s'explique par la présence de Mr et Mme BOCQUENET ainsi que celle de Mr INCOURT. La délibération concernant la SARL NATURA VERDE interviendra après la demande des personnes ci-dessus citées.

Mr et Mme BOCQUENET sont présents pour demander l'abattage des arbres devant leur domicile pour des raisons de sécurité. Le Conseil Municipal après avoir demandé aux personnes concernées de bien vouloir sortir, délibère et vote à main levée : 4 voix POUR et 3 voix CONTRE (il est précisé que Mr MALCUIT n'étant pas encore présent ne participe pas à ce vote). Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte que Mr BOCQUENET abatte les arbres de la commune en face de son domicile. La moitié du bois reviendra à Mr BOCQUENET et l'autre moitié reviendra à la commune qui devra aller le chercher sur place.

**Demande de Mme INCOURT** : (Mme INCOURT est représentée par son mari qui est présent en ce début de séance)

Mr LAMBERT lit le courrier que Mme INCOURT a adressé à la Mairie le 19 janvier 2011 pour demander l'autorisation d'installer 3 tables et 6 bancs devant sa friterie pour une période allant de fin mars à fin septembre. Mr le Maire montre le schéma d'installation que Mme INCOURT a joint à son courrier avec des bacs à fleurs en bois délimitant l'espace pour des raisons d'assurances. Mr et Mme INCOURT s'engagent à retirer les tables et les bancs pendant la période de la fête patronale. Le Conseil Municipal demande à Mr INCOURT de bien vouloir se retirer pour pouvoir procéder à la délibération. Après délibération, les

membres du Conseil acceptent à la majorité l'installation des tables et des bancs devant la friterie de Mme INCOURT de fin mars à fin septembre moyennant la somme de 20 € par mois s'ajoutant aux 40 € de redevance mensuelle, soit 60 € du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre. Les tables et les bancs ne devront pas déborder de l'alignement de la cour, du voisin le plus proche, parallèlement à la RD 905.

**SARL NATURA VERDE à Juvigny sur Loison** : Mr le Maire explique aux membres du Conseil que la société citée souhaite agrandir son installation de compostage et de valorisation de déchets organiques sur le territoire de Juvigny sur Loison. La commune de JAMETZ étant incluse dans le périmètre d'avis d'enquête public, il convient au Conseil Municipal de formuler un avis sur cette affaire. Les Conseillers, après délibération, émettent un avis favorable à cette installation à la majorité.

**Demande d'autorisation de voirie de Mr HARDY** : Mr LAMBERT fait lecture aux membres du Conseil de la demande de Mr HARDY Georges, celui-ci souhaite aménager une entrée pour son garage situé au 11 rue du Four. Cet aménagement sera réalisé en dallage et se trouve sur le terrain communal. Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité Mr HARDY Georges à aménager l'entrée de son garage.

**Indemnités Conseil et Budget Mme la Trésorière** : le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour 2010, ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires à Mme la Trésorière de Montmédy. Le montant total s'élevant à 301.91 €.

**Tarif location salle communale pour un après-midi** : le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif de location de la salle communale pour un après-midi à 20 €.

**Abri Bus** : Mr le Maire explique aux Conseillers qu'il est possible de percevoir, du Conseil Général, une subvention de 80 % plafonnée à 3 000 € pour le remplacement de l'abri bus. Un devis et des catalogues sont présentés avec les différents modèles existants en bois, béton ou métal et verre. Les membres du Conseil Municipal se prononcent à la majorité pour un abri bus en béton, des prix et devis devront être demandés, pour un abri fabrication en dur, et présentés lors d'une prochaine séance. De plus la commission de sécurité du Conseil Général de la Meuse doit émettre un avis avant le lancement des travaux.

**Financement des travaux de l'Aire d'Accueil** : Mr LAMBERT explique aux membres du Conseil que la Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 19 février à 20 h 15. Lecture est faite du compte-rendu de Mr PROT, concernant cette ouverture des plis, qui fait état du placement des entreprises par rapport au prix. La société MONTI SA se positionne en tête et est donc retenue.

**Financement** : les Conseillers, à l'unanimité, adoptent que cette réalisation soit financée par un emprunt et sont d'accord pour que Mr LAMBERT demande des propositions auprès des banques.

Concernant l'Option 1 de ces travaux, les Conseillers souhaitent qu'une demande soit adressée à l'entreprise retenue pour changer les pavés prévus par du béton désactivé. Une demande de faisabilité devra être faite et cette partie sera revue lors d'une prochaine séance.

Mr le Maire informe les Conseillers que l'inauguration du Lavoir pourrait être envisagée en Septembre.

**Délégation cimetièrre** : Mr LAMBERT fait lecture aux Conseillers des délégations qui sont bonnes à prendre et notamment pour le cimetière. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité de confier la délégation du cimetière au Maire.

Mr LAMBERT fait part d'une étude qui a été réalisée gratuitement par Mme HIMLER pour remettre la réglementation du cimetière communal à jour. Elle propose une mission de restructuration du cimetière pour la somme de 2 500 € à régler sur 2 ans. Le Conseil Municipal décide que cette proposition sera revue lors d'une prochaine séance.

### **Questions diverses :**

- Un Point Poste sera installé dans le commerce de Mme GORSE Irène à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.
- Mme HERBIN explique aux membres du Conseil la création d'une Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de Jametz. Cette Association aura pour objectif de récolter des fonds dans le but d'aider à la rénovation de l'Eglise. Mme HERBIN faisant partie du bureau de cette association, elle demande à la commune si elle accepte d'accorder une subvention. Mme HERBIN et Mr LAMBERT se retirent et laissent les Conseillers présents délibérer. Les membres du Conseil, après délibération, accordent à l'unanimité une aide de 1 000 € à l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de Jametz.
- Mr LAMBERT informe les Conseillers qu'il est toujours dans l'attente de devis concernant la démolition des bâtiments communaux 7 et 9 rue du Four.
- L'ADA de Stenay dit que les panneaux en haut du village sont à la charge de la commune, ce dossier reste en cours en attendant que quelqu'un passe et donne plus d'informations.
- Les Conseillers souhaitent obtenir des prix concernant l'installation de panneaux indiquant la direction de la salle communale.
- Concernant les trottoirs dans la grande rue, la CAUE a quelqu'un qui s'occupe des conseils à ce niveau et ce dossier est en cours.
- Le Conseil Municipal décide de prendre les mesures nécessaires, afin de préserver l'octroi des terres communales aux exploitants agricoles de Jametz.
- Mr QUINTIN renouvelle sa demande pour aller chez Mr LAMBERT Etienne faire les papiers nécessaires à la réservation d'une concession au cimetière. Réponse lui est faite que Mr LAMBERT Etienne n'est pas handicapé et que la Mairie est ouverte 2 jours par semaine (sauf congés). Par conséquent, il n'y a aucune raison d'accéder à sa demande.
- L'aqueduc sur la route de Damvillers : l'ADA donne 1 côté puisqu'ils l'ont endommagé et l'autre côté ainsi que les frais de pose sont à la charge de la commune. Mr LAMBERT présente un devis de l'entreprise Philippe GERARD de 750 € HT.

- Il faudra prévoir l'achat d'un sapin pour Noël prochain. De plus, les guirlandes étant en promotion jusque Mai il faudra voir pour l'achat éventuel de nouveaux motifs.
- Pendant la distribution de l'eau, les ouvriers du Syndicat des Eaux ont mangé plusieurs fois au Grimaux pour un montant de 125 €.
- Logement du 31 grande rue : Mr Lambert informe les Conseillers que pendant l'état des lieux du logement il a remarqué que dans une pièce la tapisserie est fortement cloquée. Les membres du Conseil se prononcent, à la majorité, en faveur du retour de caution de Mr et Mme CILLIER et décide de laisser, pour le moment, le logement en l'état pour y effectuer éventuellement des travaux. Les travaux envisagés concernent la ventilation de la salle de bains, les gonds des volets, l'achat d'une boîte aux lettres ainsi que la réalisation d'un diagnostic thermique.
- Le fleurissement ainsi que la taille des arbres seront à voir prochainement.
- Mr LAMBERT informe les Conseillers que malgré les demandes d'aide qui ont été envoyées pour les ponts, aucune subvention ne sera accordée à la commune.
- Mr le Maire demande aux Conseillers s'ils souhaitent modifier le prix accordé aux enfants de la commune pour la fête patronale, à savoir 7 €. Les membres du Conseil se prononcent à la majorité pour un maintien des bons à 7 €.
- Concernant la gravure du village, le Conseil Municipal décide d'informer les habitants de la commune, par une note d'information, que la Mairie met en vente cette gravure et que l'offre peut se faire par soumission cachetée. Il conviendra d'informer de la date butoir pour les propositions ainsi que de la date d'ouverture des plis. La personne ayant fait l'offre la plus haute obtiendra cette gravure.
- Un devis a été demandé pour l'achat d'un conteneur à emballages. Le Conseil décide, à la majorité, de ne pas acheter de conteneur supplémentaire.
- Des rebouchages sont à prévoir sur la voirie.
- Cimetière : des devis pour le mur du fond font état de 10 107 € pour l'entreprise GERARD et 10 031 € + 2 540 € de tablette pour l'entreprise CHOLLET. Concernant les allées les devis vont de 16 000 € à 27 900 € pour environ 300 m<sup>2</sup>.